

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

**OBJET :
CONVENTION
D'AIDE
FINANCIERE
POUR LA
CONSTRUCTION
DU FUTUR
CINEMA DE
CASTELNAUDARY**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

17 JUIL. 2018

Séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à M. DEMANGEOT François,

Mme RATABOUIL Jacqueline donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,

M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente :

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme ESCAFRE Elisabeth,

Suite à des manifestations d'intérêt et au souhait de la commune de mettre à disposition d'un opérateur privé, une parcelle située sur l'Espace Tufféry, pour construire et exploiter un cinéma de trois salles et 450 fauteuils, le Conseil Municipal du 7 juin 2016, par délibération n° 2016-127, approuvait le recours à un bail à construction dans le cadre d'une mise en concurrence ainsi que son cahier des charges.

Le Conseil Municipal du 23 novembre 2016, par délibération n° 2016-324, a approuvé l'offre présentée par la société SAGEC – CINEMA.

Par délibération n°2017-223, le Conseil Municipal du 11 septembre 2017 a approuvé la convention cadre de subvention d'investissement et de fonctionnement du futur cinéma de Castelnaudary.

La Ville doit donc aujourd'hui proposer au Conseil Municipal, la convention de subvention d'investissement pour la construction du futur cinéma de Castelnaudary, à la société VEO CINEMA (filiale de SAGEC CINEMA créée pour la construction et l'exploitation de ce futur cinéma).

La convention cadre précisait qu'au regard de la loi Sueur, l'ensemble des subventions des collectivités ne devait pas excéder 30% du coût HT de l'investissement de l'équipement cinématographique, soit 750 000 € (coût HT de l'investissement : 2 505 054 €).

Au vu de la subvention du Conseil Régional à VEO CASTELNAUDARY de 350 000 € et de celle du Conseil Départemental de 100 000 €, le montant de la subvention proposée par la Ville à VEOCASTELNAUDARY s'élève donc à 300 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'approbation de la convention d'aide financière pour la construction du futur cinéma de Castelnaudary.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la convention d'aide financière pour la construction du futur cinéma de Castelnaudary telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention dans les conditions précédemment mentionnées.

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget Ville.

**ADOpte PAR 26 VOIX POUR
1 VOIX CONTRE
5 ABSTENTIONS**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 09 juillet 2018.

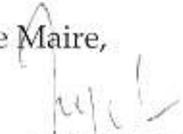
Ampliation faite le : **17 JUIL. 2018**
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : **16 JUIL. 2018**
Par publication le : **17 JUIL. 2018**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 16.07.2018
N° 011-211100763-20180709-2018-177-DE